



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

Le 6 avril deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 31 mars deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	27
Excusés	6

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ – M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE
Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE – Mme Françoise CRAND
M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ – Mme Caroline SOUFFLET
M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN – Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL
Mme Nadège BLANCHARD – M. André THIBAudeau – Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Paul LONGATTE)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Philippe ROUAUD)

Secrétaire de séance :

Mme Nadège BLANCHARD

Pour les délibérations n°2022-033 et n°2022-034, Mme Lætitia GUTH est absente. On compte alors 26 présents, 6 excusés et 1 absente.

Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2022-036 ; n°2022-040 et n°2022-044), Mme Danielle CORNET est absente.

On compte alors 26 présents, 5 excusés et 2 absents.

La présidence de l'assemblée est confiée à M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint pour les délibérations sus-visées.

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal

- Points soumis au vote :

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022-033 Cession à titre gracieux de matériel au profit de la Sécurité civile, dans le cadre du soutien au peuple Ukrainien

FINANCES

- 2022-034 Détermination du taux de fongibilité des crédits
- 2022-035 Approbation du Compte de Gestion 2021 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2022-036 Compte Administratif 2021/ Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
- 2022-037 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2022-038 Budget Primitif 2022 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2022-039 Approbation du Compte de Gestion 2021 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2022-040 Compte Administratif 2021 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2022-041 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2022-042 Budget Primitif 2022/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2022-043 Approbation Compte de Gestion 2021 / Budget Principal
- 2022-044 Compte Administratif 2021 / Budget Principal
- 2022-045 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 / Budget Principal
- 2022-046 Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- 2022-047 Budget Primitif 2022 / Budget Principal
- 2022-048 Ouverture d'autorisations de programme
- 2022-049 Délégation à l'association La Bobine du compte de soutien du Centre National du Cinéma (CNC).
- 2022-050 Détermination d'un tarif d'occupation du café des touristes

CADRE DE VIE, BÂTIMENTS

- 2022-051 Projet d'implantation d'ombrières solaires : mise à disposition des parkings
- 2022-052 Conclusion d'une convention de passage et de surplomb avec le SYDELA sur la parcelle YR 152, située à la Lande
- 2022-053 Conclusion d'une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle AK 180, située au lieu-dit Les Mortrais
- 2022-054 Conclusion d'une convention de servitude avec GRDF sur les parcelles AK 79, située à la Sauzais ; AK 84, située au Clos Chardon ; AK 469 située au Landas et AK 326, située au Clos Durand
- 2022-055 Conclusion d'une convention de gestion avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la SNC La Gagnerie des Bois relative à l'aménagement d'un plateau surélevé, d'une écluse et de deux carrefours sur la route de Vannes (RD 33)
- 2022-056 Conclusion d'une convention avec ORANGE relative à la mise en souterrain des équipements de communication électrique établis sur appuis Orange, à la Joubrais

- Questions diverses

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Nadège BLANCHARD est nommée secrétaire de séance.

Nadège BLANCHARD : Procède à l'appel.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Date	N° de la décision	Objet	N° de la délégation mise en œuvre
28/02/2022	2022-014	Confier à l'entreprise SEDI la fourniture de 6 panneaux d'affichage libre, pour un montant de 5 373.42 € H.T, soit 6 448.10 € TTC.	4
01/03/2022	2022-015	Autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec le Crédit Agricole Loire-Atlantique Vendée, définissant les conditions de mise à disposition de la parcelle AD 475, située chemin de Criboeuf à Pont-Château.	5
01/03/2022	2022-016	Autoriser Mme le Maire à céder à l'association à but d'emploi ESPACEA une tondeuse HONDA HRH536HXE, au prix de 400€.	10
01/03/2022	2022-017	Autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'école privée sous contrat d'association Notre-Dame-de-Lourdes, portant sur la mise à disposition de matériel informatique.	5
01/03/2022	2022-018	Autoriser Mme le Maire à signer une convention avec l'école privée sous contrat d'association St-Joseph, portant sur la mise à disposition de matériel informatique.	5
14/03/2022	2022-19	Valider l'avis de la commission MAPA de la Commune en date du 9 mars 2022 et attribuer au cabinet MCA Maël Clavier Architecture le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du pôle solidaire, pour un montant total de 125 425 € H.T. soit 150 510 € T.T.C.	4
23/03/2022	2022-020	Confier à l'EURL Made in Pornic la fourniture des 5 parasols de la place Dominique David, pour un montant de 10 783 € H.T, soit 12 939.60 € TTC.	4

Danielle CORNET : Précise que M. Philippe ROUAUD a suivi les conventions portant sur la mise à disposition de matériel informatique aux écoles privées Saint-Joseph et Notre-Dame-de-lourdes.

- 18h42 : arrivée de Mme Souad TERRASSIN -

- **Points soumis au vote :**

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2022-0033 - CESSION A TITRE GRACIEUX DE MATERIEL AU PROFIT DE LA PROTECTION CIVILE, DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Danielle CORNET : Présentation du projet de délibération.

Vu la délibération municipale n° 2022-032, en date du 1^{er} mars 2022, portant sur le soutien apporté par la Commune au peuple Ukrainien ;

Considérant le partenariat conclu entre l'Association des Maires de France et la Fédération de la Protection civile, offrant aux communes une solution logistique d'acheminement des dons à destination de l'Ukraine ;

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde, la Commune est tenue de disposer de matériels de première nécessité et notamment de lits de camps et de couvertures. Au vu de l'urgence d'intervenir auprès des civils, durement frappés par la guerre, il est proposé de faire don d'une partie de ce matériel à la Protection civile. Ainsi, 15 lits pliants repliables, 5 couvertures isothermiques 2 couches et 50 couvertures isothermiques stériles pourraient être cédées à la Protection civile. Le montant total du matériel cédé s'élève à 1 644€ TTC.

Il est précisé qu'une commande sera ensuite effectuée afin de réaffecter le matériel donné au Plan Communal de Sauvegarde, conformément à la réglementation.

Danielle CORNET : Rappelle que, grâce au soutien logistique des Restos du Cœur, 20 palettes de dons ont été collectées. Salue la mobilisation de la population.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la cession à la Protection civile, à titre gracieux, de 15 lits pliants repliables, 5 couvertures isothermiques 2 couches et 50 couvertures isothermiques stériles destinés à la protection des civils touchés par la guerre opposant la Russie à l'Ukraine.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Danielle CORNET : Remercie les élus. Rappelle que l'action de la Commune est nécessaire, au vu de la souffrance de la population.

FINANCES

DÉLIBÉRATION N°2022-034 - DETERMINATION DU TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS

Stéphane POILVÉ : Présentation du projet de délibération.

Vu la délibération municipale n°2022-024, en date du 1^{er} mars 2022, autorisant Mme le Maire ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant la nécessité de déterminer le taux de fongibilité des crédits en amont du vote du budget 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, réunie le 25 mars 2022 ;

Stéphane POILVÉ : Explique que ce projet de délibération permettra d'éviter le passage en Conseil municipal de certaines décisions modificatives.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Stéphane POILVÉ : Propose aux élus de leur présenter le budget 2022 et de répondre à leurs différentes questions. Les votes interviendront dans un second temps.



Modalités

CA 2021 EN M14

BP 2022 EN M57

Modalités

Modalités de vote du budget principal et
des budgets annexes de la Commune de Pont -Château.

Les budgets seront votés par nature au niveau :

- du chapitre pour la section de fonctionnement
- du chapitre pour la section d'investissement

Il est proposé :

- *que le vote se fasse sur la globalité des budgets et non par un vote formel sur chacun des chapitres*
- *que les provisions seront semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes d'investissement)*
- *que la comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent*
- *Fongibilité des crédits : 7,5%*

Les budgets primitifs seront votés avec reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif 2021



- **Compte administratif 2021**
- **Compte de Gestion 2021**
- **Affectation du résultat 2021**
- **Budget Primitif 2022**

*Le budget du lotissement de la Chasselandière est assujéti à la TVA.
Les prévisions indiquées sont donc calculées hors taxes*

Budget Chasselandière : CA 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
6045 - Achats d'études	8 277,55	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 839,88
605 - Travaux	141 629,76	60315 - Autres pds de gestion courante	0,15
60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 201,03
7133 - Variation des en-cours de production de biens	138 334,63	7133 - Variation des en-cours de production de biens	288 145,93
TOTAL	618 443,07	TOTAL	658 186,99
<i>Résultat section de fonctionnement 41 743,92</i>			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	36 525,66		
315 - Terrains à aménager	328 201,03	315 - Terrains à aménager	328 201,03
3354 - Etudes	9 376,54	3354 - Etudes	1 185,00
3355 - Travaux	154 865,43	3355 - Travaux	13 235,67
33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 903,96	33586 - Frais financiers	123 903,96
TOTAL	652 872,62	TOTAL	466 635,66
<i>Résultat section d'investissement -186 236,96</i>			

Résultat global -144 593,04

Budget Chasselandière : compte de gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044103

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PONTCHATEAU

ETABLISSEMENT : LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

Résultats budgétaires de l'exercice

28600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 060 467,88	1 460 467,88	2 520 935,76
Titres de recette émis (b)	466 535,66	616 347,13	1 082 882,79
Productions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b + c)	466 535,66	616 347,13	1 082 882,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 060 467,88	1 460 467,88	2 520 935,76
Mandats émis (f)	616 346,96	616 443,07	1 232 790,03
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f + g)	616 346,96	616 443,07	1 232 790,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	149 811,30	85,96	149 907,26

Budget Chasselandière : compte de gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044103

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PONTCHATEAU

ETABLISSEMENT : LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

28600 - LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT

Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA CHASSELANDIERE PONTCHAT					
Investissement	-149 811,30		-149 811,30		-149 811,30
Fonctionnement	41 892,57		-85,96		41 806,61
Sous-Total	5 314,22		-149 907,26		-144 593,04
TOTAL II	5 314,22		-149 907,26		-144 593,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	5 314,22		-149 907,26		-144 593,04

Affectation des résultats 2021

- Résultat de fonctionnement 2021 = 41 743,92 €
- Proposition d'affectation du résultat :
 - en section de fonctionnement : 41 743,92 € à l'article 002
 - en section d'investissement : 0.00 €

Budget Chasselandière : BP 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
023 - Virement section d'investissement	276 450,11	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 743,92
6045 - Etudes	6 620,00	7015 - Vente de terrains	456 115,00
605 - Travaux	183 000,00	7015 - Rétrocession terrains budget principal	276 548,00
		74 - Subvention budget principal	31 560,19
60315 - Variation stock de terrains à aménager	379 856,00	60315 - Variation stock de terrains à aménager	328 202,00
7133 - Variation des en-cours de production de biens	766 010,00	7133 - Variation des en-cours de production de biens	477 767,00
TOTAL	1 611 936,11	TOTAL	1 611 936,11
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	186 336,96	021 - Virement section de fonctionnement	276 450,11
16874 - Avance	430 010,15		
315 - Terrains à aménager	328 202,00	315 - Terrains à aménager	379 856,00
3354 - Etudes et prestations de service	15 997,00	3354 - Etudes et prestations de service	25 470,00
3355 - Travaux	337 866,00	3355 - Travaux	492 732,00
33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	123 904,00	33586 - En-cours production de biens - Frais financ.	247 808,00
TOTAL	1 422 316,11	TOTAL	1 422 316,11

Armel MOYON : Explique que, pour le moment, trois permis ont été déposés. Indique que certains acheteurs se sont désistés, car leur demande de prêt n'a pas été acceptée. Invite les personnes intéressées à se positionner.

- **Compte administratif 2021**
- **Compte de gestion 2021**
- **Affectation du résultat 2021**
- **Budget Primitif 2022**

*Le budget de la salle de spectacle est assujetti à la TVA.
Les prévisions indiquées sont donc calculées hors taxes*

Budget Carré d'argent : CA 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011- Charges à caractère général	172 959,84	Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	61 649,16
Saison culturelle	70 223,48	Excédent antérieur reporté	61 649,16
Scolaires	33 650,41	Chapitre 70- Produits des services	24 074,01
Communication	14 137,40	Billetterie saison	20 304,68
Administration	7 948,25	Billetterie scolaires	3 196,87
Véhicule	789,42	Billetterie partenaires	454,46
Fonctionnement du bâtiment	34 799,49	Commissions achat internet	118,00
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	11 411,39	Chapitre 74- Dotations et participations	348 007,39
Chapitre 012- Charges de personnel	199 860,41	Prise en charge par le budget principal	335 000,00
Personnel municipal	199 860,41	Subventions	13 007,39
Chapitre 65- Autres charges de gestion courante	8 988,35	Chapitre 75- Autres produits de gestion courante	625,00
Redevances pour concessions, brevets...	8 988,35	Locations de la salle	625,00
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	4 825,34	Chapitre 77- Produits exceptionnels	3 773,13
Titres annulés sur exercice antérieur	650,00	Recettes exceptionnelles	3 773,13
Autres charges (remboursement spectacles)	4 175,34	Chapitre 042- Amortissement des subventions	32 363,97
Chapitre 042- Amortissement des biens	29 890,22	Amortissement des subventions	32 363,97
Amortissement des biens	29 890,22		
TOTAL DEPENSES	416 524,16	TOTAL RECETTES	470 492,66
RESULAT FONCTIONNEMENT 2021 53 968,50 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 2021-23 Investissements	25 872,39	Chapitre 001- Résultat reporté	11 218,46
Chapitre 21	16 656,91	Résultat d'investissement reporté	11 218,46
Chapitre 23	9 215,48	Chapitre 13- Subventions d'équipement	25 872,39
Chapitre 040- Amortissement des subventions	32 363,97	Subv. équipement budget principal	25 872,39
Amortissement des subventions	32 363,97	Chapitre 040- Amortissement des biens	29 890,22
		Amortissement des biens	29 890,22
TOTAL DEPENSES	58 236,36	TOTAL RECETTES	66 981,07
RESULAT INVESTISSEMENT 2021 8 744,71 €			
RESULAT 2021 : 62 713,21 €			

Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044108

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PONTCHATEAU

ETABLISSEMENT : CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU

Résultats budgétaires de l'exercice

19900 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	81 960,46	473 354,00	555 314,46
Titres de recette émis (b)	55 762,61	411 181,27	466 943,88
Réductions de titres (c)		2 337,77	2 337,77
Recettes nettes (d = b - c)	55 762,61	408 843,50	464 606,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	81 960,46	473 354,00	555 314,46
Mandats émis (f)	58 236,36	436 775,78	495 012,14
Annulations de mandats (g)		20 251,62	20 251,62
Depenses nettes (h = f - g)	58 236,36	416 524,16	474 760,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	2 473,75	7 440,64	10 154,41

Budget Carré d'Argent : compte de gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044108

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PONTCHATEAU

ETABLISSEMENT : CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19900 - CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU

Exercice 2021

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERTS DU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CARRÉ D'ARGENT PONTCHATEAU					
Investissement	11 218,46		-2 473,75		8 744,71
Fonctionnement	61 649,16		-7 680,66		53 968,50
Sous-Total	72 867,62		-10 154,41		62 713,21
TOTAL II	72 867,62		-10 154,41		62 713,21
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	72 867,62		-10 154,41		62 713,21

Affectation des résultats 2021

- Résultat de fonctionnement 2021 = 53 968,50 €
- Proposition d'affectation du résultat :
 - en section de fonctionnement : 53 968,50 € à l'article 002
 - en section d'investissement : 0.00 €

Budget Carré d'argent : BP 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	231 961,00 €	Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté	53 968,50 €
Saison culturelle	110 281,00 €	Excédent antérieur reporté	53 968,50 €
Écolaires	20 300,00 €	Chapitre 70 - Produits des services	54 000,00 €
Communication	18 000,00 €	Billetterie saisons	
Administration	10 800,00 €	Billetterie scolaires	54 000,00 €
Véhicule	1 200,00 €	Billetterie partenaires	
Fonctionnement du bâtiment	55 280,00 €	Chapitre 74 - Dotations et participations	347 000,50 €
Personnels intermittents, vacataires, stagiaires	16 000,00 €	prise en charge par le budget principal	335 000,50 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	210 000,00 €	Subventions	12 000,00 €
Personnel municipal	210 000,00 €	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	6 500,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	16 000,00 €	Locations de la salle	6 500,00 €
Règlement pour concessions, brevets...	16 000,00 €		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	700,00 €		
Prises annulées sur exercice antérieur	700,00 €		
Chapitre 042 - Amortissement des biens	30 354,00 €	Chapitre 042 - Amortissement des subventions	27 546,00 €
Amortissement des biens	30 354,00 €	Amortissement des subventions	27 546,00 €
TOTAL DEPENSES	489 015,00 €	TOTAL RECETTES	489 015,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 20, 21, 23 - Investissements	41 552,71 €	Chapitre 001 - Résultat reporté	8 744,71 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	Résultat d'investissement 2021 reporté	8 744,71 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	26 552,71 €	Chapitre 13 - Subventions d'équipement	50 000,00 €
Chapitre 23 - Travaux en cours	10 000,00 €	Subv équipement budget principal	50 000,00 €
Chapitre 040 - Amortissement des subventions	27 546,00 €	Chapitre 040 - Amortissement des biens	30 354,00 €
Amortissement des subventions	27 546,00 €	Amortissement des biens	30 354,00 €
TOTAL DEPENSES	69 098,71 €	TOTAL RECETTES	69 098,71 €

Danielle CORNET : Note que les recettes de billetterie retrouvent un niveau plus conforme aux habitudes.
Stéphane POILVÉ : Indique que les recettes du Carré d'argent fluctuent en fonction de l'achat de billets.



- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
- **COMPTE DE GESTION 2021**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Dépenses et recettes de gestion

Eau, gaz, électricité
Carburant, entretien véhicules
Assurances, honoraires
Entretien espaces verts, bâtiments
Fournitures administratives
Fêtes et cérémonies...

011 - Charges à Caractère Général	2 006 965,25 € (2 015 000 €)
012 - Charges de Personnel	4 745 336,60 € (4 770 000 €)
014 - Atténuation de pdts	1 953,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 220 636,82 € (1 357 200 €)
67 - Charges exceptionnelles	18 963,16 €
EPARGNE DE GESTION	2 613 694,04 €

Cours d'anglais : 335 000 €
Eaux : 150 932 €
OGEC : 359 736 €
Activités écoles + piscines : 42 736 €
Syndicats Interco + ENR... : 14 889 €
CCAS : 67 000 €
Redevances, concessions : 50 974 €
Subventions : 177 970 €
Divvies : 21 432 €

013 - Atténuation de charges	69 142,62 €
70 - Produits des services	750 555,22 € (726 922 €)
73 - Impôts et taxes	6 969 712,98 € (6 668 416 €)
74 - Dotations et participations	2 662 761,05 € (2 494 375 €)
75 - Autres produits de gestion courante	134 336,69 €
77 - Pdtis exceptionnels	20 040,33 €

Remboursement subites :
Assurances, CAE ...

ALEH + Pétrolelino + Canino : 413 214 €
Locations de salles : 7 269 €
Climatiseurs : 45 285 €
Occupation du domaine : 23 914 €
Remboursement de charges : 249 050 €
Divvies : 11 903 €

IH + IFB + IFNB = 4 701 265 €
FNGR : 46 942 €
FPIC : 116 964 €
Com Com : 1 081 010 €
Pylônes : 304 305 €
Taxes électrique : 200 440 €
Droits de mutation : 503 457 €
Droits de places : 15 300 €

DF : 1 677 690 € - DCRDP : 16 004 € - FDFIP : 15 670 €
Compensations directes : 350 367 €
FCTVA : 24 112 €
CAF : 162 264 €
Dotations titres sécurisés : 12 150 €
Revers. Puits hépatiques : 76 456 €
Département Equip. sportifs : 16 076 €
Elections : 23 030 €
Etat IZCLD : 21 850 €
Etat COVID : 22 045 €
Dotations diverses : 40 762 €

Loyers : 134 336 €
Régul TVA

Stéphane POILVÉ : Rappelle l'exonération de droits de terrasses de certains commerces, bars et restaurants de la Commune pendant une partie de l'année 2021, afin de favoriser leur reprise d'activités après la crise sanitaire.

Explique que certaines collectivités sont contributrices au FPIC (Carene), tandis que la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois est bénéficiaire.

Note que les droits de mutation sont exceptionnels en 2021.

Explique que les dotations « titres sécurisés » correspondent aux passeports.

Les écarts des Charges à Caractère Général

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014-2020	Evolution Moyenne annuelle Mandat 2007-2013
			Montant	%		
Charges générales	1 843 818,05 €	2 006 965,25 €	163 147,20 €	8,85 %	-0,65 %	0,30 %
IMPUTATION	LIBRETTULA		Ecart 2021/2020			
002	Achats de matériel équipements et travaux		-12 872,25 €			
0061	Eau, gaz, assainissement		9 037,00 €			
00612	Energie électricité		-15 014,07 €			
00622	Carburants		7 706,21 €			
00629	Alimentation		30 155,79 €			
00629	Autres fournitures non stockées		4 186,36 €			
00632	Fournitures de petit équipement		4 524,73 €			
00633	Fournitures de voirie		11 433,79 €			
			Explications			
			Concerné les matériels de téléphonie / remboursement partiel opérateurs			
			Pour rappel factures de 70 346,16 € en 2018 et de 53 760,56 € en 2019 et de 20.23 € en 2020			
			287 100,27 € en 2019 et de 266 927,00 € en 2020			
			hausse du prix du carburant en 2021 quasi poursuit en 2022			
			Année quasi normale de fonctionnement des restaurants scolaires sur année scolaire 2020/2021			
			21 114 repas servis en 2017/2018			
			22 179 repas servis en 2018/2019			
			67 985 repas servis en 2019/2020			
			69 040 repas servis en 2020/2021			
			Restoria : 150 856,88 €			
			Produits pharmacia : 4 207,79 € pour le centre de vaccination ALEH + pénicilline : 372,75 €			
			Revêtement de sol PVCED : 2 411,26 €			
			Fournitures divers : 3 145,56 €			
			Fournitures liées à des travaux entree : 12 154,73 €			
			Achats plus importants de graviers en 2021 : 18 597,39 € ;			
			Grilles plates + buses : 10 596,08 €			
			Compotas : 1 416,99 € (annobé à 1000)			
			Stock pavillaires : 2 820,42 €			

Stéphane POILVÉ : Explique que les écarts de charges ont été détaillés en commission Finances. Note que les dépenses en matière d'eau et d'assainissement diminuent. Cette baisse est liée au travail effectué depuis plusieurs années.

Des économies sont également recherchées en matière d'éclairage public.

Danielle CORNET : Note une hausse significative des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Stéphane POILVÉ : Explique que l'achat des graviers est variable d'une année à l'autre, en fonction des stocks restants.

Les écarts des Charges à Caractère Général

615221	Entretien de bâtiments publics	-29 841,52 €	2020 Ravalement halle de tennis (21 352,80 €) Groupe scolaire Quéral (8 414,28 €) - 8 585,97 € en 2021 Interventions sur les gymnases (9 163,15 €) 5 164,44 € en 2021 Interventions sur les églises (4 481,98 €) 1 210,80 € en 2021 2021 Boule d'Or : 4 197,93 €
615228	Entretien autres bâtiments	4 421,34 €	Travaux chaudière CMS : 1 266,56 € Travaux cinéma : 1 047,29 € Travaux chaudière local chemin de Criboeuf : 2 264,92 €
615231	Entretien de voiries	2 521,18 €	Travaux de marquage : 18 710,80 € (dont 8 482,90 € RD16 facturés par département) Travaux giratoire Croix Basse : 8 050,56 € remplacement candélabre rue du vélodrome suite sinistre : 1 475,34 € Travaux Le Grand Chemin (commun avec Crossac) : 4 521,90 €
615232	Entretien de réseaux	-10 880,20 €	Éclairage public : 8 577,54 € (interventions)
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 167,40 €	Travaux importants sur débroussailluse NOREMAT : 8 125,30 € Réparation chambre froide salle Porte Nantaise : 3 030,56 € Réparation tondeuse KUBOTA : 7 290,51 € Cloud Berger Levraut finances + passage M57 : 5 148 €
6156	Maintenance	-9 927,71 €	SYDELA : 19 501,60 € Berger Levraut : 9 439,60 € (logiciels métiers) Almeria : 11 542,80 € (informatique) LUMIPLAN : 5 193,40 € (panneaux d'information) DRM : 4 300 € (informatique écoles) KONE : 3 673,63 € (portes et portails) SODIMAPRO + ACO : 6 384,36 € (cuisines) Extincteurs navals : 6 827,03 € Roquet : 16 967,56 € (installations chauffage)

Danielle CORNET : Explique que le local chemin de Criboeuf est mis à disposition du trésor public

Les écarts des Charges à Caractère Général

6184	Versements à des organismes de formation	4 962,20 €	Accompagnement passage M57 : 2 892 € Formations PSC : 880 € (premiers secours) Bilans de compétence : 4 000 € Formation logiciel dimetteire : 1 100 € Formation utilisation extincteurs : 1 476 €
6188	Autres frais divers	147 221,90 €	Reportage photos : 5 200 € + vidéo promotionnelle : 9 264 € Mise sous plis élections départementales : 35 991,99 € Reprise concessions : 36 755,40 € Gestion divers obsèques : 12 993,62 € Captation conseils municipaux : 3 380 € PACTES : 17 777,43 € Activités ALSH : 16 688,40 € Sérénades : 15 400 € Les mercredi du Brivet : 14 153,80 € Animations / Spectacle Noël : 5 194,81 € Coët-Roz s'anime : 3 045,60 € Gestion chats libres : 2 760 €
6225	Indemnité comptable régisseur	-1 471,58 €	Fin des Indemnités au comptable DRFIP
6226	Honoraires	3 337,87 €	Dépistage qualité de l'air : 9 438 € Mission étude marché assurance : 4 446 € Analyse stratégie financière : 966 € Mission diagnostic maison de santé : 8 640 € Analyses eau- Régionale : 1 718,51 €
6231	Annonces et insertions	5 267,87 €	Marchés : 3 461,76 € Recrutements : 2 199 € Décès : 373 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 601,57 €	Illuminations de Noël 11 427,25 € Chèques Cadhoc : 4 232,00 € Bons d'achat commerçants : 3 220 € (agents communaux) gerbes décès, bouquets naissance : 4 816 €

Stéphane POILVÉ : Indique que de nombreuses analyses sont réalisées, afin de s'assurer de la qualité des bâtiments recevant du public.

Les écarts des Charges à Caractère Général

6236	Catalogues et Imprimés	4 369,82 €	Rassemblements imputations 6236 et 6237
6237	Publications	-15 866,40 €	Bascule au 6236, un seul «passerelle» payé sur l'exercice 2021 (939,10 €) contre 3 en 2020 pour 15866,40 €.
6238	Divers	1 558,03 €	Spot publicitaire 2021 : 1 800 € (Radio Côte d'amour) Panneaux centre de vaccination : 554,35 € Oriflammes + panneaux "Terre de jeux" : 912,24 €
6247	Transports collectifs	3 057,63 €	ALSH : 3 257 € (2 218 €) ECOLES PRIVEES : 9 726,26 € (7 952,20 €) ECOLE CHARLES PERRAULT : 582,20 € (1 194,74 €) ECOLE CHARLIE CHAPLIN : 6 966,48 € (5 528,21 €) ECOLE CHAT PERCHE : 1 863,33 € (2 714,49 €)
6256	Missions	-2 371,84 €	
6262	Frais de télécommunication	4 406,25 €	Abonnement centre de vaccination + portables télétravail
6281	Concours divers	1 522,55 €	BRUDED : 3 306,30 € POLLENIZ : 820 € AMF 44 : 2 843,42 € CALJE : 480 € APVF : 1 102,10 € MAISON DE L'EUROPE : 1 500 € TZCLD : 500 €
6282	Frais de gardiennage	1 215,36 €	Gardiennage églises : 479,86 € Gardiennage Mercredi du Brivet : 1 215,36 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 697,63 €	Entretien vitrerie : 15 423,95 € Prestations désinfection école Charlie Chaplin + ALSH : 7 986 €

L'écart charge de personnel

	2020	2021	Evolution 2020 -2021		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
Personnel	4 645 744,35 €	4 745 336,60 €	99 592,25 €	2,14 %	2,88 %	5,70 %

IMPUTATION	INTITULE	Ecart 2020/2021	Explications
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNELS	99 592,25 €	Stabilité des effectifs sur l'année 2021 par rapport à 2020. Organisation d'un centre de vaccination La variation des charges de personnel, en dehors de l'évolution des effectifs, est due également aux évolutions de carrière des agents, au remplacement des agents absents, aux besoins ponctuels de renfort sur les services.

L'écart « Autres charges de gestion courante »

	2020	2021	Evolution 2020 - 2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Autres charges	1 243 801,21 €	1 220 636,82 €	- 23 164,39 €	- 1,86 %	0,75 %	5,50 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
6518	Autres	2 337,63 €	SACEM événements été + divers
6531 + 6532 + 6533 + 6534 + 6535	ELUS	-2 361,84 €	Formations élus en 2021: 3 245 € en 2021 dont 3 050 € pour "La gestion en mode projet"
6541 + 6542	CREANCES ADMISES EN NONVALEUR ET CREANCES ETEINTES	-2 228,39 €	Enveloppe
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-14 816,62 €	2021 Forfait école St Joseph : 246 066 € (257 287,67 € en 2020) Forfait école St Guillaume : 113 868 € (123 397,66 € en 2020) Charges gymnases CC : 9 024 € (10 296 € en 2020) Frais de scolarité élèves ext. : 11 776,81 € (4 370,10 € en 2020) appel exercices antérieurs en 2021
657351	GFP DE RATTACHEMENT	-3 458,90 €	Participations piscine scolaires - Effet COVID en 2021
657363	CARRÉ D'ARGENT	15 000,00 €	2021 Hausse subvention d'équilibre au Carré d'Argent : + 15 000 € - Congé maternité
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ	-10 044,77 €	2021 Pas de Fête de la musique, pas de festival de la Corde raide, pas de fête du 14 juillet... Soutien asso cyclocross + championnats de France : 10 000 € Aide COVID asso sportives : 2 059,07 € Aide Comité Foire Expo : 3 500 € Bons d'achat ACAP : 3 810 € Projet Frida Khalo "élèves décrocheurs" : 1 000 €
65888	AUTRES	-6 436,08 €	Remboursement travaux Atlantic Eau en 2020 à hauteur de 438 €.

Stéphane POILVÉ : Rappelle que la formation « la gestion en mode projets » a été suivie le samedi par les élus.

Les forfaits avec les écoles privées font l'objet d'une convention, signées tous les 3 ans.

L'écart « Atténuation de charges »

	2020	2021	Evolution 2020 - 2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Atténuations de charges	89 155,26 €	69 142,62 €	- 20 012,64 €	- 22,45 %	-22,02 %	54,30 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DE PERSONNEL	-6 191,25 €	Remboursement des assurances sur les arrêts des agents

L'écart « Produits des services »

	2020	2021	Evolution 2020 - 2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Produits des services	630 549,82 €	750 555,22 €	120 005,40 €	19,03 %	3,48 %	28,40 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
70311	CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES	20 769,73 €	
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	-2 782,74 €	Fermages: 1 142,54 € ENEDIS: 4 202 € INFRACOS: 550 € ORANGE: 16 084,84 € GRDF: 1 785 € METEO France: 150 €
704	TRAVAUX	-4 090,94 €	Participation Orange aux travaux sur réseaux téléphoniques
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS	28 987,36 €	Fréquentation importante de l'ALSH en 2021
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES	72 667,81 €	Restauration scolaire + périscolaire Écoles fermées en raison du COVID en 2020
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	318,26 €	Travaux de busage: 11 890,40 € Photocopies: 12,34 €
70846	AU GFP DE RATTACHEMENT	-7 365,00 €	Mise à disposition d'un agent à la CC en 2020 Gestion assainissement
70872	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	10 228,01 €	1/2 temps supplémentaire au Carré d'Argent en 2021 Frais d'affranchissement CCAS Imputés au 70872 au lieu du 70873
70873	REMBOURSEMENT FRAIS PAR LE CCAS	-1 452,95 €	Frais de fonctionnement 2021 CCAS Affranchissement imputé au 70872 (737,35 €)
70876	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	13 400,49 €	Charges de fonctionnement: Maison des jeunes: 5 798,49 € Maison enfance: 14 967 € (en hausse / 2020)

Stéphane POILVÉ : Indique que la hausse de la fréquentation de l'accueil de loisirs sans hébergement se poursuit en 2022.

L'écart « Impôt et taxe »

	2020	2021	Evolution 2020 - 2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 791 883,96 €	6 969 712,98 €	177 829,02 €	2,62 %	3,48 %	5,20 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	122 255,00 €	Pas de hausse des taux en 2021
7318	AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS	-31 315,00 €	Rôle complémentaire établi en dehors du rôle général (73111). Il intervient après l'administration ne disposant pas de toutes les informations.
7336	DROITS DE PLACE	-2 437,81 €	Pas de fête foraine en 2020 et 2021. Effort sur droits terrasses en 2021
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	6 786,00 €	
7351	TAXE SUR L'ELECTRICITE	12 554,62 €	
7381	TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS DE MUTATION	69 986,21 €	Montant de 503 487,29 € en 2021

Armel MOYON : Indique que la Commune a reçu un nombre très important de dossier à traiter depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'écart « dotation participation »

	2020	2021	Evolution 2020-2021		Evolution	Evolution
			Montant	%	Moyenne annuelle Mandat 2014-2020	moyenne annuelle Mandat 2007-2013
Dotations, subventions	2 390 710,45 €	2 663 761,05 €	273 050,60 €	11,42 %	0,12 %	1,00 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
7411 + 74123 + 74127	DGF	16 610,00 €	Effet population
744	FCTVA	16 692,93 €	
74718	AUTRES PARTICIPATIONS	-64 493,18 €	2020 Aide TZCLD: 42 318 € Aide exceptionnelle Etat pour ALSH 23 000 € Aide Etat fabrication masques COVID: 9 384,52 € 2021 Basule dotation passeport au 7485 = 12130 € Frais élections: 23 979,80 € Aide apprentissage: 3 000 € Grève- service minimum: 461,25 €
7472	REGIONS	5 328,00 €	Fonds LEADER «Eco-gestes»
7473	PARTICIPATIONS DU DEPARTEMENT	12 544,50 €	2021 Fonctionnement des installations sportives utilisées par les collèges: 16 074 € Subvention TZCLD: 21 050 € Subvention Coët-Roz s'anime: 2 500 €
74748	AUTRES COMMUNES	-1 870,28 €	2021 Participations élèves communes extérieures RASED
74751	PARTICIPATIONS DU GFP DE RATTACHEMENT	77 653,90 €	Pas de reversement "paris hippiques" en 2020, versement en 2021.

Stéphane POILVÉ : Explique que le Département finance l'utilisation des salles communales par les collégiens.

L'écart « dotation participation »

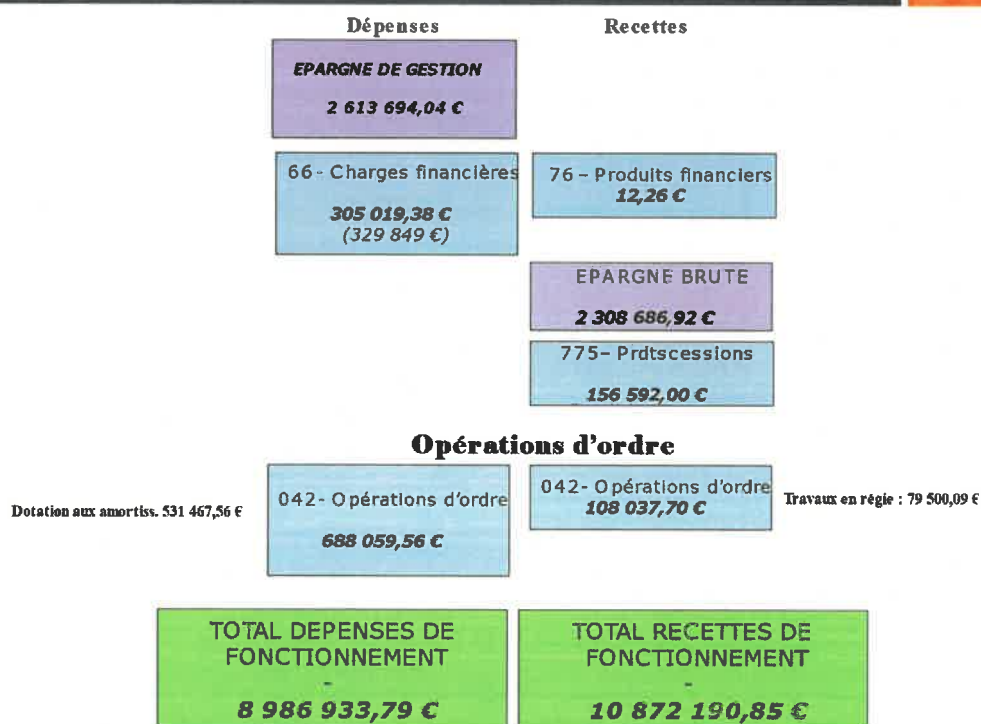
7478	PARTICIPATIONS PAR D'AUTRES ORGANISMES	38 531,08 €	184 307,46 €	2019 : Rappel 2018 (renouvellement contrat CEJ) + solde pour les TAP
74834	COMPENSATION EXONERATIONS TF	342 029,00 €	356 267,00 €	Réforme de la TH (15% TF département aux communes) Compensation exonération 50% TF établissements industriels
74835	COMPENSATION EXONERATIONS TH	-183 083,00 €		Réforme TH
7484	DOTATION DE RECESEMENT	-1 923,00 €	0,00 €	Pas de recensement en 2021
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 130,00 €	12 130,00 €	Auparavant au 74718
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3 953,00 €	14 276,00 €	Hausse FNCSFT Financement appareils auditifs en 2021 1 600 €

L'écart « Autres produits de gestion courante »

	2020	2021	Evolution 2020 -2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution Moyenne annuelle Mandat 2007 2013
			Montant	%		
Produits de gestion courante	137 314,18 €	134 336,69 €	-2 977,48 €	-2,17%	-1,24%	-0,70 %

IMPUTATION	INTITULE	Écart 2020/2021	Explications
752	REVENUS DES IMMEUBLES	3 462,41 €	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	-6 439,90 €	Remboursement sur travaux d'extension eau potable en 2020

Dépenses et recettes financières



Résultat de fonctionnement 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
8 986 933,79 €	10 872 190,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1 885 257,06 €	

Remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts 866 018,26 € <i>(894 320 €)</i>	EPARGNE BRUTE 2 308 686,92 €
EPARGNE NETTE 1 522 168,75 €	TRAVAUX EN REGIE 79 500,09 €

Investissement 2021

	Dépenses	Recettes	
Frais d'insertion, Frais d'étude, Achat de logiciels...	20 - Immobilisations incorporelles 44 678,29 €	EPARGNE NETTE 1 522 168,75 €	FCTVA : 400 856,35 € TAM : 186 653,26 €
SYDELA : 141 377,79 € Carré d'Argent : 28 572,39 €	204 - Subventions d'équipement versées 167 250,18 €		
	21 - Immobilisations corporelles 368 581,67 € (868 302 €)	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) 587 509,61 € (500 000 €)	
	23 - Immobilisations en cours 1 966 519,25 € (3 754 542 €)	13 - Subventions d'équipement 361 640,90 € (525 311 €)	
	27 - Autres Immobilisations financières 59 504,70 € (110 000 €)	16 - Emprunts 0,00 € (1 468 645,86 €)	
		20-23-27 - Régularisations 1 738,00 €	

Investissements 2021

Les reports 2020

001 - Excédent antérieur reporté 195 014,01 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1 594 550,11 €

Les opérations d'ordre

Travaux en régie : 79 500,09 €	040 - Opérations d'ordre entre section 108 037,70 €	040 - Opérations d'ordre entre sections 688 059,56 €	Dotation aux amortissements : 531 467,56 €
Apurement du compte 1069 : 45 789,21 €	041 - Opérations d'ordre intérieur section 51 312,28 €	041 - Opérations d'ordre intérieur section 5 523,07 €	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 631 902,33 €	3 434 035,26 €

Résultat d'investissement 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
3 631 902,33 €	3 434 035,26 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
- 197 867,07 €	

Principaux investissements 2021

PLU	PLU	19 745,04
	Soustrait	19 745,04 €
Aménagements urbains	Route de Vannes	408 919,41
	Aménagements des abords du lycée	119 562,89
	Aménagements parking rue de Nantes	66 967,58
	Aménagement îlot des Centrais	432 113,36
	Soustrait	1 027 563,24 €
Aménagements de sécurité / accessibilité	Aménagements de sécurité Ile Gouère/Croix des Essarts/rue de Trégully	116 050,70
	Bornes incendie	1 974,00
	Travaux accessibilité arrêts transport	3 648,00
	Soustrait	121 672,70 €
Acquisitions foncières diverses	Acquisitions diverses	32 554,46
	Soustrait	32 554,46 €
Sport et vie associative	Réalisation d'une aire de jeux synthétique	36 673,91
	Rénovation sols gymnase du landas	110 560,74
	Travaux Boulodrome	3 776,00
	Réhabilitation - extension pôle solidaire	6 120,00
	Eclairage d'ambiance salle du landas	63 127,06
	Déconstruction et réaménagement vestiaires stade municipal	47 630,96
	Achat praticable salle de gymnastique Quéral	13 891,32
	Travaux - achats complexe du Pinson	11 178,00
	Travaux stade du landas	1 667,11
	Achat griffe de désherbage	5 955,48
	Achats divers service AVAS	812,30
Achat illuminations de Noël	2 433,60	
	Soustrait	303 826,48 €
Vie scolaire / enfance	Travaux et achats scolaires	47 941,45
	Travaux et achats enfance	13 340,83
	Achat matériel divers (informatique ...)	9 065,60
	Soustrait	70 347,88 €
Culture	Enveloppe investissement Carré d'Argent	25 872,39
	Diagnostic + travaux Cinéma	5 518,45
	Soustrait	31 390,84 €

Stéphane POILVÉ : Indique que les aménagements de sécurité sont inscrits au plan pluri-annuel d'investissements pour la totalité du mandat. Ainsi, chaque année, des opérations seront réalisées au sein de villages déterminés.

Stéphane MÉREL : Lors de réclamations, la Commune met en place des radars, permettant de calculer la vitesse réelle des véhicules. Cette technique permet de prioriser les secteurs d'intervention. Ainsi, d'importants problèmes de circulation ont été constatés à la Fenêtre, c'est pourquoi il a été décidé de prioriser ce village. Pour le moment, des blocs plastiques, destinés à matérialiser des écluses, ont été mis en place. L'objectif est de faire preuve de pédagogie en attendant l'installation d'équipements pérennes.

Stéphane POILVÉ : Explique que le pourcentage de voitures roulant à plus de 70 km/h sur ce secteur est conséquent. Le recours aux radars permet de vérifier les écarts entre la vitesse réelle et la vitesse ressentie. Concernant les investissements en matière de vie scolaire, enfance, des travaux sont réalisés tous les ans, dans les écoles, généralement pendant les grandes vacances.

Principaux investissements 2021

Administration générale	Travaux rénovation énergétique (mairie/CS Quéral)	217 338,77
	Logiciels gestion RH	13 992,00
	Aménagement accueil de la Mairie	34 635,29
	Achats centre de vaccination	11 650,03
	Achats divers	13 756,06
	Sous-total	291 372,15 €
Cadre de vie	Etudes et travaux valon des butineurs	134 394,27
	PAVC	185 963,59
	Eclairage public	10 979,40
	Remise en état de chemins communaux	26 181,50
	Achat de panneaux de signalisation	27 025,20
	Travaux de voirie divers (busages branchements électriques...)	19 738,00
	Travaux et achat matériels divers- Cimetières	25 255,78
	Achat colombarium + reprises concessions ...	15 840,00
	Extension réseau électrique ColRoaz + massifs lumineux	14 188,56
	Extension diverses réseaux électriques	8 931,97
	Travaux réhabilitation accès grottes Grénébio	37 248,72
	Garde corps muret Boule d'Or	10 291,26
	Aménagement parking St-Roch - face école Chat Perché	11 580,00
	Toilettes publiques Saint-Guillaume / Saint-Roch	14 933,17
	Supports cycles site du Calvaire	349,07
	Achat véhicules	49 467,73
	Diagnostic passerelles	3 360,00
Achat matériel divers	12 380,06	
	Sous-total	608 108,48 €
Salles polyvalentes	Travaux de rénovation et d'extension de la salle de Saint-Roch	8 751,60
Salles polyvalentes	Travaux d'extension et de rénovation de la salle du Rocher	650,88
Patrimoine immobilier	Réhabilitation CMS	2 642,40
Patrimoine immobilier	ballon eau chaude DRFIP	1 070,70
Bâtiments culturels	Travaux divers églises- chapelles...	2 388,55
CTM	Matériel + mobilier + travaux divers	8 088,50
Divers	Interconnexion bâtiments ponts radio	9 209,76
Divers	Travaux logements Quéral	3 417,15
Divers	Achat de 3 vélos électriques	4 226,58
	Sous-total	40 448,12 €
TOTAL		2 547 029,39
Travaux d'envergure		1 870 231,14 €
Acquisitions		32 554,46 €
Travaux récurrents		644 243,79 €

CA 2021 : Investissement recettes

OBJET	Subventions perçues
Participation praticable gymnastique - Association Les blés d'or	4 000,00 €
Plan de relance voirie - Département	72 030,00 €
Pôle solidaire - Département	217 738,00 €
Travaux de rénovation énergétiques - Etat	27 264,90 €
Amendes de police - Etat	19 208,00 €
Plan de relance construction durable - Etat	21 400,00 €
TOTAL	361 640,90 €

Travaux en régie 2021

TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE QUERAL	5 092,28 €
TRAVAUX ECLARAGE CHAPELLE DU CALVAIRE	2 104,78 €
TRAVAUX REHABILITATION VESTIAIRES STADE MUNICIPAL	13 103,42 €
TRAVAUX RENOVATION HALL ACCUEIL MAIRIE	24 889,98 €
TRAVAUX AMENAGEMENTS DE SECURITE - INSTALLATION JARDINIERS	8 527,30 €
TRAVAUX RAVALEMENT FACADE MAISON ENFANCE	7 132,73 €
TRAVAUX CONTRÔLE ACCES - MAISON ENFANCE	3 730,32 €
REFECTION TOILETTES PUBLIQUES	3 734,77 €
TRAVAUX ALIMENTATION ELECTRIQUE PAKING FACE HIPPODROME	288,91 €
TRAVAUX PANNEAUX PARCOURS DECOUVERTE VALLON BUTINEURS	9 072,71 €
TRAVAUX AMENAGEMENT MASSIF - FEUX DE QUERAL	780,27 €
TRAVAUX BORDURES ROND POINT VIADUC	1 122,82 €
TOTAL	79 500,08 €

Résultats de l'exercice 2021

Section de fonctionnement	Dépenses	8 986 933,79 €
	Recettes	10 872 190,85 €
	Résultat	1 885 257,06 €
Section d'investissement	Dépenses	3 631 902,33 €
	Recettes	3 434 035,26 €
	Résultat	- 197 867,07 €
Résultat Global		1 687 389,99 €
Autofinancement		1 522 168,75 €
Emprunt		0 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
- **COMPTE DE GESTION 2021**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Compte de gestion 2021

N° CODE DU POSTE COMPTABLE : 044106

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC PONTCHATEAU

ETABLISSEMENT : PONTCHATEAU

Résultats budgétaires de l'exercice

044106 - PONTCHATEAU

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres/bonifications budgétaires totales (a)	6 473 829,01	10 361 851,00	16 835 680,01
Titres de recette dans (b)	3 239 021,25	10 010 008,23	14 251 029,48
Résultats de titres (c)		119 812,84	119 812,84
Recettes nettes (d = b + c)	3 239 021,25	10 129 821,07	14 311 210,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 473 829,01	10 361 851,00	16 835 680,01
Mandats émis (f)	3 432 518,52	7 140 260,58	12 771 294,80
Modulations de mandats (g)	1 016,11	237 802,09	238 818,20
Reprises nettes (h = f - g)	3 431 502,41	7 378 062,67	12 813 876,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
H = d) Excédent		1 649 257,05	1 649 257,05
Ih = d) Déficit	392 891,06		392 891,06

Compte de gestion 2021

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 044108

NOM DU POSTE COMPTABLE : BCC PORTCHATEAU

ETABLISSEMENT : PORTCHATEAU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20100 - PORTCHATEAU

Exercice 2021

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	105 514,61		-302 981,08	0,20	-197 466,87
Fonctionnement	1 594 550,11	1 594 550,11	1 885 257,06		1 885 257,06
TOTAL I	1 700 064,72	1 594 550,11	1 582 275,98	0,20	1 687 790,19
II - Budgets des services à caractère administratif					
19300-CARRÉ D'ARGENT					
PORTCHATEAU					
Investissement	11 228,46		-2 473,75		8 754,71
Fonctionnement	61 649,16		-7 640,66		53 968,50
Sous-Total	72 877,62		-10 114,41		62 763,21
28400-LOT LA CHASSELAIDIÈRE					
PO					
Investissement	-36 525,66		-149 011,36		-185 536,96
Fonctionnement	41 839,88		-95,96		41 743,92
Sous-Total	5 314,22		-149 107,28		-144 593,04
28700-LOT HANNAU PRIÈURE					
PORTCHATEAU					
Investissement					

Anomalie 02-01: résultat d'exécution du BC28800 (lotissement les Cormiers) de 0.20 cts non titré sur le compte 1068 du budget principal en 2021 (BC28800 dissous au 31/12/2020)

Budget principal

- COMPTE DE GESTION 2021
- COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

PROPOSITION

En investissement au compte 1068 1 885 257,06 €

En fonctionnement au compte 002 0.00 €



Budget principal

Le budget primitif présenté est basé sur la proposition d'évolution des taux suivante :

	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	36,41	37,87
Taxe foncière (non bâti)	41,07	42,72

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux en %	Produits prévisionnels
Taxe foncière (bâti)	11 105 000 €	37,87	4 205 463 €
Taxe foncière (non bâti)	233 300 €	42,72	99 665 €

Cette proposition fera l'objet d'un débat après la présentation de la proposition de budget 2022 et avant le vote de celui-ci.



BP 2022 : section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	
Eau, gaz, électricité Carburant, entretien véhicules Assurances, honoraires Entretien espaces verts, bâtiments Fournitures administr., fêtes ...	011 - Charges à caractère général 2 084 600 € (2 006 695,25 €)	013 - Atténuation de charges 75 500 € (69 142,62 €)	Assurances, CAE, CPAM...
	012 - Charges de Personnel 5 057 801 € (4 745 336,60 €)	70 - Produits des services 795 164 € (750 555,22 €)	ALSH + Périscolaire : 230 000 € Restauration scolaire : 225 000 € Locations de salles : 17 600 € Busages + travaux... : 13 000 € Cimetières : 30 000 € Occupation du domaine : 39 164 € Remboursements de charges : 240 400€
Dégrév. TF jeunes agriculteurs	014 - Atténuation de produits 3 000 €	73 - Impôts et taxes 7 340 501 € (6 969 712,98 €)	TH/TF/TFNB : 5 082 846 € Com Com : 1 081 010 € FNGIR : 46 942 € FPIC : 211 703 € Pyllones : 312 000 € Taxes électricité : 202 000 € Droits de mutation : 350 000 € Droits places : 34 000 € - Paris hippiques : 20 000 €
Redevances - concessions : 59 000 € Carré d'argent : 335 000 € Ehus : 155 000 € OGEC : 384 000 € Equipements sportifs : 12 000 € Activités écoles + piscines : 43 224 € PNR + GBM. : 15 850 € CCAS : 67 000 € Subventions : 226 549 € Divers : 38 003 €	65 - Autres charges de gestion courante 1 335 626 € (1 220 636,82 €)	74 - Dotations et participations 2 702 230 € (2 663 761,05 €)	DGF : 1 216 778 € DSU : 319 555 € DNP : 359 315 € DCRTP : 16 004 € Dot, diverses : 167 384 € Compensations fiscales : 373 237 € CAF : 188 957 € Participations écoles ext. + RASED : 14 000 € FNCSFT : 12 000 € FCTVA : 20 000 € FDFTP : 15 000 €
	023 - Virement à la section d'investissement 1 906 693 €	75 - Autres produits de gestion courante 174 359 € (134 336,69 €)	Loyers : 139 359 € Reversement travaux AEP : 15 000 € Remboursements Sinistres : 20 000 €

Stéphane POILVÉ : Indique que le budget primitif présenté est établi sur la base de valorisation du taux de taxe foncière. Ajoute que le vote des taux sera débattu ensuite.

Rappelle l'impact de l'inflation sur les coûts et notamment en matière d'énergie.

Paul LONGATTE : Souhaite savoir comment fonctionne la tarification électrique pour la Commune.

Stéphane POILVÉ : Explique que la Commune adhère au groupement de commandes du SYDELA. Indique que cette année le contrat n'a pas été révisé. Néanmoins, le SYDELA annonce un impact d'environ 11%. Rappelle qu'en matière d'éclairage public, la majeure partie des dépenses est liée à l'abonnement et non à la consommation. Souscrire au groupement de commandes du SYDELA permet à la Commune de bénéficier de prix négociés, valables plusieurs années. Rappelle que lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, JMS annonçait que certaines communes ont vu leurs dépenses doubler.

Les écarts sur les charges

	2021	2022	Evolution 2021 -2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
			Montant	%		
Charges générales	2 006 965,25 €	2 084 600,00 €	77 634,75 €	3,87 %	2,88 %	5,70 %

Augmentation des charges à caractère général estimée à 3,87% en 2021
Inflation importante

	2021	2022	Evolution 2021 -2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
			Montant	%		
Personnel	4 745 336,60 €	5 057 801,00 €	312 464,40 €	6,58 %	2,88 %	5,70 %

Augmentation des charges de personnel prévisionnelles de 6,58% en 2022 en prenant en compte les éléments liés à l'organisation des services.

	2021	2022	Evolution 2020 -2021		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
			Montant	%		
Autres charges	1 220 636,82 €	1 335 626,00 €	114 989,18 €	9,42 %	0,75 %	5,50 %

Maintien de la subvention d'équilibre au Carré d'Argent (335 000 €)
Maintien de la participation au CCAS (67 000 €)
Fonctionnement normal des restaurants scolaires
Reprise des événements festifs sur la commune – subventions aux associations organisatrices
Renouvellement des contrats d'association en septembre 2021
Charges de fonctionnement sur les gymnases communautaires
Dépenses à caractère « exceptionnel » basculées sur le chapitre 65 (conséquence M57)

Paul LONGATTE : Souhaite savoir si l'augmentation de la valeur du point d'indice est prise en compte.
Stéphane POILVÉ : Explique que cette hausse a été annoncée par un candidat aux élections présidentielles. Suppose que celle-ci interviendra en juillet 2023, si ce candidat est élu. Néanmoins, pour le moment il est compliqué de prévoir cette augmentation, dans la mesure où la valeur du point d'indice reste inconnue. De nombreuses incertitudes demeurent, notamment la participation au financement du déficit public par les collectivités. Ces interrogations complexifient la préparation du budget.

Les écarts sur les produits

	2021	2022	Evolution 2021 -2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
			Montant	%		
Atténuations de charges	69 142,62 €	75 500,00 €	6 357,38 €	9,19 %	-22,02 %	54,30 %

	2021	2022	Evolution 2021 -2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 -2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 -2013
			Montant	%		
Produits des services	750 555,22 €	795 164,00 €	44 608,78 €	5,94 %	3,48 %	28,40 %

Fréquentation en hausse sur le pôle Vie scolaire – Enfance
Occupation temporaire du domaine public – modulaire Crédit Agricole Chemin de Criboeuf

Les écarts sur les produits

	2021	2022	Evolution 2021 - 2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Impôts et taxes	6 969 712,98 €	7 340 501,00 €	370 788,02 €	5,34 %	3,48 %	5,20 %

Hausse des taux de taxes foncier bâti et foncier non-bâti

Hausse du FPIC

Prévision de recettes pour les droits de mutation : 350 000 € (503 487 € perçus en 2021)

Reversement paris hippiques (50%)

	2021	2022	Evolution 2021 - 2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Dotations, subventions	2 663 761,05 €	2 702 230,00 €	38 468,95 €	1,44 %	0,12 %	1,00 %

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DF - DSU - DNP)

Réforme fiscale : compensations entreprises industrielles

	2021	2022	Evolution 2021 - 2022		Evolution Moyenne annuelle Mandat 2014 - 2020	Evolution moyenne annuelle Mandat 2007 - 2013
			Montant	%		
Produits de gestion courante	134 336,69 €	174 359,00 €	40 022,31 €	29,83 %	-1,24 %	-0,70 %

Loyer ESPACEA (rue Archimède)

Prévision fin loyer sur l'immeuble 3-5 place de l'église en septembre (Département - APSYADES..)

Recettes à caractère « exceptionnel » basculées sur le chapitre 65 (conséquence M57)

Armel MOYON : Invite à faire preuve de prudence sur les droits de mutation.

BP 2022 : dépenses et recettes financières

Dépenses		Recettes	
66 - Charges financières	295 838 €	76 - Produits financiers	20,00 €
Dépenses et recettes exceptionnelles			
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €
Opérations d'ordre			
042 - Opérations d'ordre	511 328 €	042 - Opérations d'ordre	108 112 €
Dotation aux amortissements		Travaux en régie : 100 000 €	
		Amortissement de subventions: 8 112 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
11 199 886 €		11 199 886 €	

BP 2022 : remboursement de la dette

Dépenses	Recettes
16 - Remboursement d'emprunts 886 891 C	021 - Virement de la section de fonctionnement 1 906 693 C

BP 2022 : investissement

	Dépenses	Recettes	
Etudes, frais d'insertion et achat de logiciels	20 - Immobilisations incorporelles 829 500 C	024 - Cessions 355 000,00 C	
Conventions financières : 55 000 € SYDELA : 334 204 € Carré d'Argent : 30 000€	204 - Subventions d'équipement versées 419 204 C	10 - Dotations, Fonds divers et réserves (hors 1068) 550 000,00C	FCTVA : 400 000 € TAM : 150 000 €
	21 - Immobilisations corporelles 2 669 900 C	13 - Subventions d'équipement 1 207 122 C	
Détail à suivre ...	23 - Immobilisations en cours 3 223 000 C	16 - Emprunts 1 859 573,81 C	Détail à suivre ...
ESPACEA	27 - Autres Immobilisations financières 40 500 C	27 - Autres immobilisations financières 100 000 C	

Etudes / logiciels	PLU	32 500,00 €
Aménagements urbains	Route de Vannes	836 000,00 €
	Aménagement parking rue de Nantes	49 800,00 €
	Etude aménagement allée du Brivet	82 500,00 €
	Aménagement Ilôt des Centrais	332 000,00 €
	Convention financière	55 000,00 €
	Aménagement abords lycée	1 438 000,00 €
	Etudes diverses	48 000,00 €
Aménagements de sécurité / accessibilité	Aménagements de sécurité villages	184 000,00 €
	Points d'arrêt transport- Travaux d'accessibilité	52 000,00 €
	Achats et travaux divers (potelets - panneaux directionnels - marquage arrêts ...)	24 500,00 €
	Défense incendie	10 000,00 €
Acquisitions foncières diverses	Acquisitions diverses	3 100,00 €
	Retrocession terrain de Coët-Ruzec	350 000,00 €
	Retrocession friches industrielles (allée du Brivet) + démolition	326 000,00 €
Bâtiments divers	Salle du Rocher - réhabilitation et extension	29 000,00 €
	Pôle solidaire - Réhabilitation et extension	107 650,00 €
	Centre Médico-Social - Etude réhabilitation	202 000,00 €
	Bâtiment chemin de Criboeuf	11 020,00 €
	CTM - Installation d'un récupérateur d'eau de pluie	15 000,00 €
	Rénovation forge Gletain	58 000,00 €
	Eglise St-Martin- Remise aux normes	43 600,00 €
	Salles polyvalentes - travaux et achats divers	25 500,00 €
	Achats et travaux bâtiments divers	45 300,00 €

Régis GANDON : Le groupe de travail « éclairage public » souhaite réduire l'éclairage public la nuit. Ainsi, il est prévu d'éteindre l'éclairage en hyper centre et dans les secteurs péri-urbains. Par ailleurs, les dispositifs d'éclairage énergivores sont progressivement remplacés par des led. Pour cela, une enveloppe est allouée chaque année dans le cadre du budget.

Stéphane POILVÉ : Note que les actions mises en place permettent de compenser les hausses. Ajoute que ce travail a été initié depuis quelques années, notamment via la révision des contrats conclus avec EDF, l'optimisation des points livraison...

Régis GANDON : Rencontre des difficultés pour avancer sur l'éclairage autonome, système déjà en place au sein du bourg de Ste-Anne-sur-Brivet.

Jean-François GAUTIER : Souhaite savoir comment fonctionne l'éclairage autonome.

Régis GANDON : Explique qu'il s'agit d'un simple mât, équipé d'une batterie qui fonctionne à l'énergie solaire, et qui peut être déplacé en fonction des besoins. Cela permet d'éviter l'éclairage d'aubettes non utilisées. Pour cela, un inventaire des aubettes de la Commune a été réalisé, en corrélation avec les transports scolaires. Rappelle la coupure estivale, du 15 mai au 15 août.

Raphaël CONDÉ JIMENEZ : Indique que le service de police municipale compte désormais trois agents : un responsable et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) ont été recrutés. Par ailleurs, la Commune a fait l'acquisition de deux caméras piétons, d'un cinéomètre, d'un nouveau véhicule et d'un logiciel métier.

Stéphane MEREL : Explique que les économies réalisées en matière d'électricité s'expliquent par le travail important réalisé par M. Ludovic HERVÉ et M. Mickaël HALLIER, qui assurent un suivi régulier des consommations. Salue le travail de ces deux agents.

BP 2022 : Investissement dépenses

Sport et vie associative	Acquisition de la salle multifonction Quéral	487 000,00 €
	Aménagement du site de Coët-Roz	60 000,00 €
	Boulodrome - sanitaires + local bar	66 700,00 €
	Stade du Pinson - Travaux	48 000,00 €
	Complexe du Landas - Travaux et achats divers (tatpi dojo- sol salle parquet...)	74 500,00 €
	Achats divers festivités (barnums- chalet...)	12 400,00 €
Vie scolaire / enfance	Programme "structures de jeux extérieurs"	130 000,00 €
	Travaux et achats vie scolaire / enfance (dont école numérique)	175 000,00 €
Culture	Carre d'Argent - Enveloppe investissement 2020	30 000,00 €
	Cinéma - Travaux - achats	25 000,00 €
Services généraux	Dotation investissement EBE	40 500,00 €
	Mairie + école Charlie Chaplin Travaux "énergétiques"	30 100,00 €
	Travaux Mairie (gardécors...)	10 000,00 €
	Travaux de sécurisation mairie (fissures charpentes - zinguerie...)	23 000,00 €
	Equipements informatiques des services	40 100,00 €
	Equipements Poilce municipale	46 500,00 €
Cadre de vie	Eclairage public	85 000,00 €
	Réseaux électriques et téléphoniques	59 000,00 €
	PAV/C	119 000,00 €
	Reprise caveaux / concessions cimetières	10 000,00 €
	Travaux de sécurisation cimetière SaintMartin + portail + aménagements divers	77 500,00 €
	Vallon des butineurs - chalet + ruche	16 000,00 €
	Travaux de rambarde passerellePimpenelle	45 000,00 €
	Toilettes publiques -	40 000,00 €
	Remise en état de chemins communaux	25 000,00 €
	Remplacement tondeuse auto-portée	45 000,00 €
	Renouvellement camion benne	42 000,00 €
	Achats et travaux divers - Cadre de Vie	100 000,00 €

BP 2022 : Investissement recettes

OBJET	Inscrites au BP 2022
Salle multifonction Quéral- Région des Pays de Loire	137 472,00
ADAP 2016 Etat	49 000,00
ADAP 2016 Etat	95 000,00
ADAP 2017 Etat	39 200,00
Terrain de jeux synthétique FFF	24 000,00
Travaux de rénovation énergétiques Etat	63 618,00
Plan de relance voirie- Département	168 069,00
Renouvellement îlot du centreRégion des Pays de Loire	232 754,00
Renouvellement îlot du centreDépartement	159 522,00
Requalification route de Vannestranches 34	103 394,00
Etude allée du Brivet- Région des Pays de Loire	15 000,00
Vallon des butineurs Etudes- Europe	12 243,00
Vallon des butineurs Travaux - Europe	55 230,00
Restauration entrée grotte Grénébø Etat	23 716,00
Divers - Extension réseaux des particuliers	28 904,00
TOTAL	1 207 122,00

Stéphane POILVÉ : Explique que seules les recettes certaines, c'est à dire celles pour lesquelles la Commune a reçu une notification, sont indiquées. Ajoute que, sur la totalité du mandat, 5 millions sont espérés.

Les reports 2021

001 - Déficit antérieur reporté 197 866,87 €	Excédent assainissement
	1068- Excédent de fonctionnement capitalisé 1 885 257,06 €

Les opérations d'ordre

Travaux en régie : 100 000 €	040 - Opérations d'ordre entre section 108 112,00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections 511 328 €	Dotation aux amortissements
	041 - Opérations d'ordre intérieur section 301 887 €	041 - Opérations d'ordre intérieur section 301 887 €	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 8 676 860,87 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 8 676 860,87 €
---	---

Budget global



Total : 19 876 746,87 €



Danielle CORNET : Rappelle la procédure de vote aux élus.

> Vote de l'ensemble des comptes de gestion 2021 des budgets annexes et du budget principal.

> Vote de l'ensemble des comptes administratifs 2021 des budgets annexes et du budget principal.

Pour ces votes, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Mme le Maire se retirera. La présidence de la séance sera alors confiée à M. Stéphane POILVÉ, 1er adjoint.

> Vote de l'ensemble des affectations de résultat 2021 des budgets annexes et du budget principal.

> Vote de l'ensemble des budgets primitifs 2022 des budgets annexes et du budget principal.

DÉLIBÉRATION N°2022-035 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 mars 2022 ;

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2021 du Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière ».

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2022-039 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 mars 2022 ;

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent ».

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2022-043 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 / BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 mars 2022 ;

M. Stéphane POILVÉ présente le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal.

Il est à noter que le compte de gestion 2021 du budget Principal intègre au résultat de clôture d'investissement, par opération d'ordre non budgétaire à l'initiative du comptable, la somme de 20 centimes d'euros. Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2020 sur le budget du lotissement des Cormiers suite aux écritures de dissolution de ce même budget. Cette opération entraîne une correction du résultat reporté sur le budget primitif 2022 en diminuant le déficit constaté sur la section d'investissement de 20 centimes d'euros, le ramenant à 197 866.67 € (somme reprise au compte 001 du budget primitif 2022).

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2021 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Danielle CORNET : Dans le cadre du vote des comptes administratifs 2021 des budgets annexes et du budget principal, confie la présidence de l'assemblée à M. Stéphane Poilvé, et sort de la salle.

DÉLIBÉRATION N°2022-036 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint.

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	616 443.07 €	658 186.99 €
Résultat	41 743.92 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	652 872.62 €	466 535.66 €
Résultat	- 186 336.96 €	
Résultat global	- 144 593.04 €	

DÉLIBÉRATION N°2022-040 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint.

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	416 524.16 €	470 492.66 €
Résultat	53 968.50 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	58 236.36 €	66 981.07 €
Résultat	8 744.71 €	
Résultat global	62 713.21 €	

DÉLIBÉRATION N°2022-044 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 / BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire les recettes et dépenses effectivement réalisées par la Commune sur l'année écoulée. Il représente le bilan financier de la Commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives.

Le maire ne peut voter son propre compte administratif. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'article L.2121-14 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Considérant que Mme Danielle CORNET, Maire, s'est retirée pour confier la présidence de rassemblée à M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint.

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement 8 986 933.79 €	Recettes de fonctionnement 10 872 190.85 €
Résultat	1 885 257.06 €	
	Dépenses d'investissement 3 631 902.33 €	Recettes d'investissement 3 434 035.26 €
Résultat	• 197 867.07 €	
Résultat global	1 687 389.99 €	
Autofinancement	1 522 168.75 €	
	Dette en capital au 31 décembre 2021	9 139 725.74 €
	Emprunt réalisé en 2021	0 €

- 20h13 : Retour de Mme Cornet -

Danielle CORNET : Remercie M. Stéphane POILVÉ

DÉLIBÉRATION N°2022-037 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Dans le cadre de la comptabilité M57 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », soit 41 743.92 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 743.92 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 743.92 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2022-041 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021/ BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Dans le cadre de la comptabilité M 57 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », soit 53 968.50 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 53 968.50 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 53 968.50 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2022-045 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 / BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la comptabilité M 57 régissant les budgets des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du Budget Principal, soit 1 885 257.06 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, en date du 25 mars 2022 ;

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du Budget Principal pour la somme de 1 885 257.06 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 1 885 257.06 € à l'article 1068.

Danielle CORNET : Donne la parole à M. Stéphane POILVÉ, pour la présentation de la délibération portant sur les taux d'imposition 2022.

DÉLIBÉRATION N°2022-046 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB), TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)

Stéphane POILVÉ : Présentation du projet de délibération.

Il est rappelé qu'aucun vote portant sur le taux de taxe d'habitation n'est autorisé jusqu'en 2023, année de suppression définitive de cette taxe pour les résidences principales et les logements vacants. Le taux applicable reste donc celui de 2019 sur cette période pour l'ensemble des résidences, soit 16.56%. La taxe d'habitation restera en vigueur au-delà de 2023 pour toutes les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 4% sur les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :

	2021	2022
Taux de taxe foncière (bâti)	36,41%	37,87%
Taux de taxe foncière (non bâti)	41,07%	42,72%

14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Rappel de la situation financière de la commune :

La commune de Pont-Château est dans une situation financière qui peut être qualifiée de bonne, avec une **capacité d'autofinancement de 1 530 000 €** sur l'exercice 2021, niveau jamais atteint.

Pour autant ce niveau de CAF est le résultat de deux années particulières où les **éléments financiers** ont été **perturbés** par la situation sanitaire :

- Préfinancement du centre de vaccination .
- Poids des mesures de prévention dans le fonctionnement des services .
- Recettes non conformes aux niveaux habituels (Carré d'argent, restauration scolaire en 2020...)
- Décalage inéluctable de certains programmes d'investissement ...



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Le programme d'investissements :

L'équipe municipale porte un **programme ambitieux et réaliste** qui comporte principalement les projets suivants :

- Aménagement des accès et abords permettant l'accueil du lycée
- Aménagements de la route de Vannes
- Réhabilitation du pôle solidaire
- Réhabilitation -extension de la salle du Rocher
- Aménagement de l'allée du Brivet
- Réalisation d'un espace couvert pour le marché (et autres activités)
- Construction d'un nouveau cinéma comportant 3 salles
- Aménagement de la rue Maurice Sambron
- ...



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Le contexte national et international :

L'environnement général des collectivités sera marqué cette année et les années à venir par plusieurs phénomènes qui auront des **conséquences importantes sur l'équilibre de nos budgets** :

- Le **financement des déficits publics** consécutifs à la gestion de la crise sanitaire par l'Etat (le « *quoi qu'il en coûte* »), auquel les communes seront appelées à contribuer.
- **L'inflation importante** et déjà présente aussi bien en fonctionnement (énergie, rémunération...) qu'en investissement (coût de la construction, matières premières...).



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Objectifs en matière de gestion budgétaire :

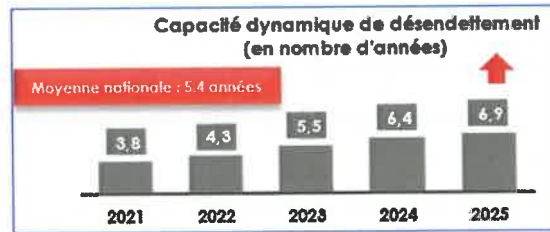
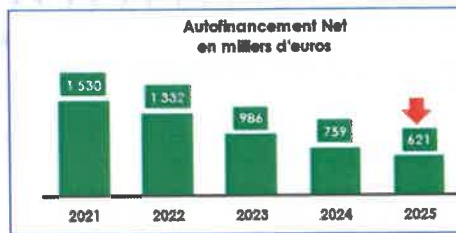
L'objectif de l'équipe municipale est d'assurer **un développement harmonieux** de la commune, répondant au mieux aux attentes des Pont-Châtélains, **dans le respect des équilibres budgétaires** que sont :

- Le maintien d'une capacité d'investissement pour les années à venir.
- Un niveau d'endettement raisonnable .



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Analyse de la prospective financière de la commune à fiscalité constante :



> Dans ces conditions les niveaux de capacité d'investissement et d'endettement ne seraient plus conformes aux objectifs.

14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

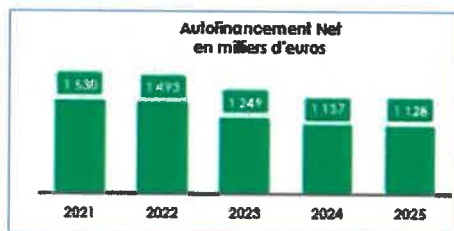
Considérant l'ensemble de ces éléments, et de façon particulièrement raisonnée, puisqu'ils n'ont pas évolué depuis 2017, nous vous proposons une évolution des taux d'imposition :

- Pour le **foncier bâti** de 36,41% à 37,87%.
- Pour le **foncier non bâti** de 41,07% à 42,72%.



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Illustration de la trajectoire financière souhaitable préconisée par notre consultant, avec une évolution des taux de 4% en 2022 et 2% % par an ensuite :



14 - Vote des taux d'imposition 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Quelle incidence pour les Pont-Châtelains :

Un passage de 36,41 % de taux de foncier bâti à 37,87 % aura pour incidence pour les propriétaires d'un logement dans la moyenne (d'une surface d'environ 90 à 100 m²) de **2 euros par mois**.

Pour rappel, les **locataires ne seront pas impactés**.



Paul LONGATTE : Afin de faire preuve de clarté pour les citoyens, indique que l'augmentation proposée s'élève à 4%. Rappelle que la Commune traverse actuellement une période troublée, avec une inflation comprise entre 6 et 7%. Estime que l'évolution des taux est inévitable voire indispensable. Considère que la CAF constitue un paramètre peu fiable, dans la mesure où l'autofinancement entraîne sa baisse.

Danielle CORNET : Le budget présenté pour l'année 2022 et le PPI (plan pluri annuel d'investissement) donne visibilité sur les projets des prochaines années.

Parmi les principaux projets, on peut noter :

- Les aménagements des espaces publics du futur lycée : parvis et plateforme des cars
- Le Pôle solidaire : réhabilitation des anciens locaux du CTM où sont installées les associations du Secours populaire et des Restos du cœur. Et au terme de la rénovation, la Croix rouge rejoindra le pôle également.
- Route de Vannes : une remise en état de fond en comble avec le remplacement des réseaux d'eaux, l'enfouissement des réseaux...
- Rénovation énergétique de nos bâtiments publics et aménagement des bourgs et voiries du centre-ville

Par ailleurs, les orientations futures de revitalisation du centre-ville, et de l'habitat en général doivent être anticipées, en termes de financement notamment les aides à définir pour accompagner les propriétaires bailleurs ou occupants à engager des travaux de rénovation.

Notre volonté est aussi de maintenir l'accessibilité de tous aux services de la ville : l'accueil périscolaire et ALSH (accueil de loisirs) : le nombre d'enfant accueillis est en forte hausse, et nous faisons le choix de répondre à la demande, ce qui nécessite d'engager plus de personnel.

Enfin, on note aussi dans les investissements à venir, ceux concernant la circulation dans nos villages et quartiers. Une réflexion globale est engagée pour aboutir à un schéma de mobilité qui permettra d'apporter des réponses en termes de circulation et d'aménagement sur les rues périphériques de centre-ville très fréquentées. De même, dans une logique de cohérence, nous engagerons un travail mutualisé pour sécuriser les déplacements à vélo entre communes. Des problématiques se font jour, par exemple récemment sur la D16.

Stéphane POILVÉ : Indique qu'un comparatif a été réalisé il y a quelques années. A ce moment-là, Ancenis était la seule commune avec une taxe d'habitation plus basse que celle de Pont-Château. Rappelle que la valeur locative est utilisée pour le calcul de la taxe foncière.

Jean-François GAUTIER : Demande si des éléments de communication peuvent être diffusés aux élus afin qu'ils soient en mesure de répondre aux éventuelles questions des administrés.

Stéphane POILVÉ : Répond que des indicateurs pourront être transmis. Des éléments d'explication seront également apportés grâce au procès-verbal du Conseil municipal.

Valérie ROSE : Invite à faire attention aux termes utilisés au sujet de la taxe d'habitation. Cette taxe n'est pas supprimée, certains foyers y sont encore soumis, mais elle disparaît petit à petit.

Paul LONGATTE : Invite à faire preuve de vigilance, car certaines valeurs locatives ont augmenté.

Stéphane POILVÉ : Note que ces hausses sont nationales.

Danielle CORNET : Précise que l'augmentation des valeurs locatives est liée à l'inflation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 32 voix pour et une voix contre (M. Gabriel DUVAL) :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

	2022
Taux de taxe foncière (bâti)	37.87%
Taux de taxe foncière (non bâti)	42.72%

DÉLIBÉRATION N°2022-048 - OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Stéphane POILVÉ : Présentation du projet de délibération.

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux autorisations de programme.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé de mettre en place une autorisation de programme pour la réalisation des aménagements suivants :

- **AP N° 2022-01 - Réhabilitation ensemble immobilier 3-5 place de l'Eglise**

Autorisation de programme : 650 000 € TTC
Crédit 2022 : 205 000 €
Crédit 2023 : 445 000 €

- **AP N° 2022-02 – Réhabilitation ensemble immobilier chemin de Criboeuf**

Autorisation de programme : 400 000 € TTC
Crédit 2022 : 15 000 €
Crédit 2023 : 90 000 €
Crédit 2024 : 310 000 €

- **AP N° 2022-03 – Aménagement des abords du lycée**

Autorisation de programme : 2 300 000 € TTC
Crédit 2022 : 1 450 000 €
Crédit 2023 : 720 000 €
Crédit 2024 : 130 000 €

- **AP N° 2022-04 – Réhabilitation / Extension - Pôle solidaire**

Autorisation de programme : 2 600 000 € TTC
Crédit 2022 : 110 000 €
Crédit 2023 : 1 550 000 €
Crédit 2024 : 940 000 €

- **AP N° 2022-05 – Réhabilitation / Extension Salle du Rocher**

Autorisation de programme : 510 000 € TTC
Crédit 2022 : 30 000 €
Crédit 2023 : 430 000 €
Crédit 2024 : 50 000 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances locales, en date du 25 mars 2022 ;

Stéphane POILVÉ : Précise qu'accueillir les agents de la Direction générale des finances publiques concourt au développement du commerce local.

Indique que l'association les Apsyades sera accueillie dans les locaux situés place de l'église.

Théoriquement, les travaux du futur lycée s'achèveront en 2023.

Paul LONGATTE : Estime que le recours aux autorisations de programmes est une très bonne procédure. Souhaite néanmoins que les conseillers municipaux soient informés du coût global d'un projet, qu'il soit achevé ou en cours.

Stéphane POILVÉ : Note que l'ensemble des projets est suivi.

Paul LONGATTE : Invite à formaliser ce suivi.

Danielle CORNET : Indique que la Commune dispose des éléments financiers propres à chaque projet et qu'elle ne « navigue pas à vue ».

Stéphane POILVÉ : Explique que la mise à disposition de locaux aux associations ou au Trésor public fait l'objet d'un loyer.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la mise en place des autorisations de programme suivantes :
 - AP2022-01 « Réhabilitation ensemble immobilier 3-5 place de l'Eglise », d'un montant total de 650 000 € TTC.
 - AP N° 2022-02 « Réhabilitation ensemble immobilier chemin de Criboeuf », d'un montant total de 400 000 € TTC.
 - AP N° 2022-03 « Aménagement des abords du lycée », d'un montant total de 2 300 000 € TTC.
 - AP N° 2022-04 « Réhabilitation / Extension - Pôle solidaire », d'un montant total de 2 600 000 € TTC.
 - AP N° 2022-05 « Réhabilitation / Extension Salle du Rocher », d'un montant total de 510 000 € TTC.

DELIBÉRATION N°2022-049 - DELEGATION A L'ASSOCIATION LA BOBINE DU COMPTE DE SOUTIEN DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC)

Stéphane POILVÉ : Présentation du projet de délibération.

Vu la délibération municipale n°2019-123, en date du 5 novembre 2019, léguant temporairement à l'association La Bobine l'utilisation du fonds de soutien du Centre National du Cinéma (CNC).

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien au Centre National du Cinéma, généré par le versement de la taxe spéciale sur le prix des entrées (TSA).

Le titulaire de ce compte est le propriétaire du fonds de commerce de rétablissement, soit la Commune de Pont-Château. Ce compte de soutien est destiné au financement de travaux et d'investissements permettant la modernisation de l'équipement existant ou la création d'un nouvel établissement.

Lorsqu'il n'est pas exploitant, le propriétaire du fonds de commerce de rétablissement peut établir une délégation permettant l'utilisation du compte de soutien à l'exploitant. Cette délégation permet à l'exploitant d'utiliser les fonds disponibles sur le compte sans pour autant en avoir l'exclusivité. Les représentants de l'association La Bobine ont sollicité la Commune afin de devenir titulaire du compte de soutien du CNC. Cette délégation permettra à l'association de traiter ses demandes de financement auprès du CNC.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances locales, en date du 25 mars 2022 ;

Stéphane POILVÉ : Indique que cette délégation a déjà été accordée en 2019, dans le cadre du changement des fauteuils du cinéma.

Sylvie FUSELLIER : Explique que grâce au compte de soutien du centre national du cinéma, un certain nombre de dépenses courantes peut être subventionnées.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De déléguer à l'association La Bobine, exploitant du cinéma de la commune de Pont-Château, l'utilisation du compte de soutien du Centre national du Cinéma.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-050 - DETERMINATION D'UN TARIF D'OCCUPATION DU CAFE DES TOURISTES

Sylvie FUSELLIER : Présentation du projet de délibération.

Vu la délibération municipale n°2021-118, en date du 18 décembre 2021, fixant le montant du loyer du Café des touristes dans le cadre d'une vente éphémère, organisée du 16 au 24 décembre 2021 ;

Des élèves scolarisés en terminale de bac professionnel au lycée Notre-Dame, à Redon, ont sollicité la Commune afin d'occuper le Café des Touristes le samedi 30 avril 2022. Ces derniers souhaitent, dans le cadre de leur formation, y ouvrir un magasin éphémère de prêt-à-porter (produits invendus et de seconde main).

L'ouverture de boutiques éphémères contribue à l'animation du centre-ville et offre une réponse à la vacance commerciale. Aussi, il est proposé de fixer un tarif d'occupation du Café des Touristes dédié à ce type de ventes. Déterminer un tarif pérenne permettra une meilleure réactivité de la Commune en cas de sollicitations, d'autant plus que les demandes en ce sens se multiplient.

Il est précisé que pour toute occupation du Café des touristes, une convention déterminant les conditions d'occupation, ainsi que les engagements respectifs de la Commune et du locataire sera prise. Conformément à la délibération municipale n°2020-096, en date du 24 septembre 2020, confirmant les délégations du Conseil municipal au Maire et l'autorisant notamment à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, la signature de cette convention fera l'objet d'une décision du Maire.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances locales, en date du 25 mars 2022 ;

Stéphane POILVÉ : Précise que le montant de la redevance d'occupation pour une seule journée permet de prendre notamment en charge le ménage réalisé après l'occupation du local.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi le montant du loyer appliqué pour toute occupation temporaire du Café des touristes :

Durée de l'occupation	Tarif appliqué
1 jour	25€
1 semaine	150€
1 mois	500€

Il est précisé que l'autorisation d'occupation du Café des touristes sera délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif de la Commune.

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CADRE DE VIE, BÂTIMENTS

DÉLIBÉRATION N°2022-051 - PROJET D'IMPLANTATION D'OMBRIERES SOLAIRES : MISE A DISPOSITION DES PARKINGS

Hélène MAVÉRAUD : Présentation du projet de délibération.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la commande publique ;

La Commune a reçu une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques installées sur les sites suivants :

- Place de l'Allée du Brivet
- Parking Sud Frida Kahlo

Ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune.

En premier lieu, il permet d'agir pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable et ainsi de participer à la transition énergétique.

En deuxième lieu, l'infrastructure des ombrières permet d'anticiper les conditions de raccordement de bornes de recharges de véhicules électriques qui pourraient être nécessaires dans le futur.

En dernier lieu, cela permet d'apporter un ombrage pour les usagers des parkings. En ce sens cela répond à des besoins déjà exprimés par la population.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci doit procéder à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-1 du CGPPP précise que « l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. »

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise que « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Hélène MAVÉRAUD : Explique que l'électricité produite sera réinjectée dans le réseau, puis revendue. Ajoute que les aménagements sont financés à 100% par l'exploitant.

Paul LONGATTE : Note qu'il s'agit d'une proposition spontanée du SYDELA. Ajoute que le projet n'est pas l'installation d'ombrières mais l'installation de panneaux solaires sous couvert d'ombrières. N'est pas convaincu de l'utilité des panneaux photovoltaïques, ni de la possibilité de recharger des batteries grâce aux panneaux solaires.

Hélène MAVÉRAUD : Indique que ce type d'action permet à la Commune de s'insérer dans le schéma des énergies renouvelables.

Paul LONGATTE : S'interroge sur le choix des emplacements. Note que le parking sud du collège Frida Kahlo n'est pas particulièrement fréquenté, mais que ce choix reste neutre en matière esthétique.

Rappelle que le site de l'allée Brivet a été identifié comme emplacement de valorisation du centre-ville suite aux études menées par LAD SELA lors du précédent mandat. Estime qu'installer des panneaux solaires à cet emplacement ne paraît pas être synonyme d'une grande inspiration en matière d'urbanisme et d'architecture. Il aurait été préférable de penser à l'environnement du site, puis de voir ensuite comment ce type d'installation pouvait s'y intégrer. Par ailleurs, on accorde ici une concession de 30 ans, c'est-à-dire que cet équipement sera installé jusqu'en 2050. S'interroge sur les points suivants :

- Pourquoi ne pas avoir inclus d'autres emplacements à cette occupation temporaire de l'espace public ? Le site du Landas offre par exemple une surface suffisante.
- Pourquoi ne pas avoir envisagé un équipement de cette nature sur des espaces plus neutres ?
- Pourquoi ne pas donner quelques éléments techniques et financiers (puissance installée, surfaces, intérêt pour la Commune, conditions de rachat de l'énergie et rentabilité du projet pour l'opérateur...)

Stéphane POILVÉ : Indique que les prix de vente de l'électricité provenant des éoliennes ou des panneaux solaires sont moins lucratifs qu'auparavant. Par ailleurs, plusieurs montages sont envisageables.

Valérie ROSE : Souhaite savoir qui assurera l'entretien de l'équipement pendant les 30 années.

Hélène MAVÉRAUD : Explique que l'exploitation et l'entretien sont à la charge du SYDELA.

Sylvie FUSELLIER : Indique que le schéma initial de réaménagement de l'allée du Brivet a été revu. La volonté est de maintenir des espaces de stationnement, tout en retravaillant et renforçant l'aspect paysager du site. La présence de jeux y contribuera.

Détaille les actions en cours : travaux du pôle solidaire, déconstruction de l'ancienne cidrerie, réflexion autour du cinéma... Il a été convenu de maintenir un espace de stationnement, ainsi qu'une circulation en double sens, nécessaire à l'activité du cinéma et de manière plus générale à l'allée Brivet.

Sabrina DUVAL : Dans la mesure où l'allée du Brivet est une zone naturelle avec très beaux arbres, invite à réfléchir aux autres endroits pouvant accueillir les ombrières.

Stéphane POILVÉ : Explique qu'il s'agit de retenir un lieu où l'équipement peut avoir plusieurs utilisations. Ainsi, le site pourrait accueillir les mercredis du Brivet en cas d'intempéries, le marché de Noël, les commerçants du marché du lundi, ceux du marché des producteurs... Par ailleurs, l'allée du Brivet se situe dans une zone minérale, avec un sol imperméable. La présence de parkings à proximité du centre-ville est indispensable pour une Commune telle que Pont-Château. La volonté est que la route devienne un lieu de cohabitation entre les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes).

Sylvie FUSELLIER : Rappelle que le site offre un parking de très grosse proximité avec des stationnements à la journée, ce qui permet le turn-over des autres stationnements du centre-ville. La structure en métal à l'avantage d'être une ligne légère qui peut s'inscrire facilement dans le paysage. Par ailleurs, cet aménagement est avantageux économiquement pour la Commune.

Caroline SOUFFLET : Explique que ce débat est intervenu en commission Transition énergétique et environnementale il y a un an. Les conclusions de la commission corroborent les échanges du Conseil municipal.

Danielle CORNET : Précise qu'il ne s'agit pas de sacrifier l'allée du Brivet, mais au contraire d'éviter une nouvelle artificialisation. Il est nécessaire de prendre en compte les équipements futurs du site, tout en conservant cette poche de stationnement stratégique. Il est important de répondre aux attentes des habitants en termes de stationnement. Rappelle le travail mené par l'équipe Cœur de ville sur les zones bleues. Regrette que de nombreuses zones bleues soient occupés à la journée. Certains commerces demandent des disponibilités de stationnement.

La structure proposée est légère, l'œil peut la traverser et voir le paysage situé derrière elle. L'intégration paysagère de l'aménagement demeure une priorité. Rappelle que l'allée se situe en zone inondable. Il convient d'étudier les opportunités croisées du projet : répondre aux objectifs du PCAET ; offrir un stationnement couvert aux usagers ; disposer d'une halle couverte multiusage qui, grâce à sa hauteur peut accueillir les véhicules des commerçants du marché lundi. Une multitude d'activités est en effet possible à cet endroit.

La première halle de marché envisagée s'élevait à 600 000€, ce qui représente un investissement très important pour la Commune.

Les usages devront être déployés sur cette zone. Une réflexion relative au déplacement de la base nautique est également en cours.

Lætitia GUTH : Il est indéniable que l'équipement proposé sera un marqueur très fort de l'allée du Brivet d'un point de vue esthétique. Invite à s'assurer de sa protection contre le vent et la pluie, dans la mesure où ses côtés ne sont pas fermés. Par ailleurs, il convient d'être vigilant quant à l'entretien de cet équipement, en place pendant 30 ans. Souhaite que le lieu ne devienne pas un site mal entretenu en plein milieu du centre-ville.

Stéphane POILVÉ : Rappelle la gouvernance du SYDELA, constituée d'élus des territoires, qui à ce titre sont d'autant plus vigilants.

Paul LONGATTE : Rappelle qu'il s'agit avant tout d'un syndicat collectif dédié notamment aux énergies renouvelables et dont la priorité ne sera pas l'esthétique de Pont-Château.

Danielle CORNET : Indique que le syndicat est composé de personnes qualifiées, qui ne seront pas négligentes et ne transformeront pas le site en déchetterie. Rappelle l'aspect traversant de la structure, en forme de vague, et indique qu'il est impossible d'obtenir complètement l'ombrière au vu de sa superficie.

Valérie ROSE : Demande si d'autres propositions de structures ont été étudiées.

Danielle CORNET : Une première ébauche a été envisagée avec une surface de 400m² pour un coût de 600 000€.

Indique que suite à la proposition du SYDELA, la Commune lance un appel à manifestation d'intérêt, via une publicité, afin de recueillir les propositions. L'ensemble des candidatures sera étudié ensuite. A ce stade, le SYDELA n'est pas le porteur de projet.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par voix 24 pour, 6 abstentions (Mme Muriel MAHÉ, M. Christian BURLLOT, Mme Valérie ROSE, Mme Lætitia GUTH, Mme Margareth SAMSON, Mme Sabrina DUVAL) et 3 voix contre (M. Paul LONGATTE, M. Gabriel DUVAL, M. André THIBAudeau) :

- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières solaires sur les sites précités en application de l'article L.2122-1-1 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, consécutivement à la réception par la commune d'une manifestation d'intérêt spontanée telle que définie à l'article L.2122-1-4 du même code.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire pour les parkings susvisés, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adapté aux besoins de la Commune.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-052 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PASSAGE ET DE SURPLOMB AVEC LE SYDELA SUR LA PARCELLE YR 152, SITUÉE A LA LANDE

Stéphane MÉREL : Présentation du projet de délibération.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique et / ou télécommunication de distribution publique, le SYDELA souhaite réaliser des travaux de viabilisation au lieudit La Lande. Les travaux envisagés empruntent la parcelle YR 152, propriété communale.

Il est donc proposé de conclure une convention de passage et de surplomb avec le SYDELA sur cette parcelle.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 29 mars 2022 ;

Armel MOYON : Explique que ces travaux interviennent dans le cadre des futures constructions réalisées en fond de parcelles. Ajoute que les travaux seront financés par les porteurs de projets.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention conclue avec le SYDELA, annexée à la présente délibération et portant sur le passage et le surplomb de la parcelle YR, située à La Lande, à Pont-Château ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-053 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS SUR LA PARCELLE AK 180, SITUÉE AU LIEU-DIT LES MORTRAIS

Stéphane MÉREL : Présentation du projet de délibération.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite réaliser une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 22 mètres sur la parcelle communale AK 180, située au lieu-dit au lieudit Les Mortrais.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitude avec ENEDIS sur cette parcelle, propriété de la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 29 mars 2022 ;

Armel MOYON : Explique qu'il s'agit du projet situé à côté du boulodrome et porté par la société PIERREVAL Des logements sociaux et 4 lots libres seront proposés.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude sur la parcelle AK 180, située au lieudit Les Mortrais, à Pont-Château, conclue avec ENEDIS et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-054 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF SUR LES PARCELLES AK 79, SITUÉE A LA SAUZAIS ; AK 84, SITUÉE AU CLOS CHARDON ; AK 469 SITUÉE AU LANDAS ET AK 326, SITUÉE AU CLOS DURAND

Stéphane MÉREL : Présentation du projet de délibération.

La société GRDF souhaite réaliser une canalisation souterraine dans une bande de 3 mètres sur les parcelles communales suivantes : AK 79, située à la Sauzais ; AK 84, située au Clos Chardon ; AK 469 située au Landas et AK 326, située au Clos Durand.

Il est donc proposé de conclure une convention de servitude avec GRDF sur ces parcelles, propriétés de la Commune.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 29 mars 2022 ;

Armel MOYON : Explique que ces travaux interviennent dans le cadre de l'extension du collège Frida Kahlo et de la création d'une section SEGPA. Il s'agit ici d'éviter le passage de la canalisation sous le bâtiment.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude sur les parcelles AK 79, située à la Sauzais ; AK 84, située au Clos Chardon ; AK 469 située au Landas et AK 326, située au Clos Durand, à Pont-Château, conclue avec GRDF et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-055 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA SNC LA GAGNERIE DES BOIS RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SURELEVÉ, D'UNE ECLUSE ET DE DEUX CARREFOURS SUR LA ROUTE DE VANNES (RD 33)

Stéphane MÉREL : Présentation du projet de délibération.

Afin d'assurer la sécurité de l'entrée/sortie du lotissement « La Gagnerie du Bois », il a été décidé d'aménager un plateau surélevé, une écluse et deux carrefours sur la route de Vannes (RD 33).

La maîtrise d'ouvrage de cet équipement, situé sur le domaine public départemental a été confiée à la SNC La Gagnerie du Bois. Aussi, il apparaît nécessaire de conclure une convention avec le Département de Loire-Atlantique et ladite société afin de définir la répartition des charges et les conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés.

La SNC La Gagnerie du Bois s'engage à respecter et à faire respecter toutes les prescriptions émises par le Département.

La Commune de Pont-Château assurera à ses frais l'entretien, à titre permanent, des dépendances de voirie ; des trottoirs ; des accotements, fossés et ouvrages hydrauliques s'y rapportant ; du plateau surélevé ; des marquages et revêtements spéciaux ; des ouvrages d'assainissement pluvial ; de l'intégralité de la signalisation horizontale ; de la signalisation de police, de prescription de danger, d'indication et des services et balises ; de la signalisation et de la présignalisation verticale concernant la limitation de vitesse, l'écluse et le plateau traversant et tout autre équipement spécifique de la chaussée.

De son côté, le Département prendra en charge l'entretien à titre permanent de la chaussée de la RD 33.

La durée de la convention proposée est de dix ans à compter de la date de sa signature.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 29 mars 2022 ;

Danielle CORNET : Souhaite connaître le nombre de maisons du futur lotissement.

Armel MOYON : Indique que 30 lots sont mis en vente par un investisseur privé.

Danielle CORNET : Explique qu'un travail important est engagé sur la sécurité de la RD 33, notamment pour diminuer la vitesse des véhicules. Dans ce cadre, la limite du périmètre de l'agglomération a été repoussée afin de permettre l'installation d'aménagements urbains. Une réflexion portant sur la continuité piétonne est également en cours, afin de relier la petite voie cyclable menant au Calvaire. Ainsi, la Commune disposerait d'un premier circuit reliant le centre-ville à un de ses bourgs.

Sébastien SOURGET : Pensait qu'un giratoire était envisagé afin de rejoindre la gendarmerie.

Armel MOYON : Cet aménagement a été évoqué au début des réflexions, mais a été abandonné au vu de l'investissement nécessaire qui s'avérait beaucoup plus important.

Sébastien SOURGET : Note que le rond-point représentait une solution adaptée au vu du lotissement situé à côté de la gendarmerie qui entrainera une circulation beaucoup plus importante. Par ailleurs, s'interroge sur les relations entre le Département et les communes limitrophes, lors de la mise en place d'aménagements.

Stéphane POILVÉ : Les relevés de vitesse montrent que sur les 4 000 véhicules circulant chaque jour sur cette voie, 71 % sont en infraction. La mise en place d'un petit plateau permettra d'encourager le ralentissement des véhicules.

Sébastien SOURGET : Regrette que le marquage réalisé sur la route de St-Gildas-des-Bois n'ai pas été poursuivi sur la commune.

Danielle CORNET : Une réunion a été organisée sur site, en présence d'Atlantic'Eau et du Département, afin de convenir d'un calendrier de travaux. Ils débuteront début septembre. Le projet est d'aller au-delà du parking de covoiturage. Note les efforts du Département pour l'aménagement de la voie cyclable. L'objectif est de relier les villages proches du centre-ville.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser la signature de la convention de gestion avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et la SNC La Gagnerie du Bois pour l'aménagement un plateau surélevé, d'une écluse et de deux carrefours sur une section de la route départementale 33, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2022-056 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE RELATIVE A LA MISE EN SOUTERRAIN DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ETABLIS SUR APPUIS ORANGE, A LA JOUBRAIS

Stéphane MÉREL : Présentation du projet de délibération.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens existants devant le lotissement la Chasselandière, situé à la Joubrais, à Pont-Château, il est proposé de conclure une convention avec ORANGE, propriétaire desdits réseaux.

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux de communications électroniques aériens existants appartenant à ORANGE et établis à 100% sur appuis propriétés d'ORANGE pour le compte de la Commune.

La Commune s'engage à financer la totalité des opérations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de communication électroniques. La Commune devra s'acquitter des études, travaux de câblage, esquisse génie civile réalisés par ORANGE, dont le montant prévisionnel s'élève à 9 652€ H.T.

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments en date du 29 mars 2022 ;

Aucune observation.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (M. Stéphane POILVÉ ne prenant pas part au vote) :

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques établis sur appuis Orange, à la Joubrais, conclue avec ORANGE et annexée à la présente délibération ; ainsi que toute évolution de ladite convention, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause son économie générale.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Danielle CORNET : Donne la parole à M. Christian BURLOT, chargé du suivi du dossier « Les Sérénades ».

Christian BURLOT : Indique qu'une note explicative et un questionnaire ont été remis à chaque conseiller. Précise que les questionnaires doivent être retournés en mairie le 25 avril 2022 au plus tard.

Danielle CORNET : Rappelle que les élus sont invités à solliciter les Pont-Châtelains qui pourraient candidater pour accueillir un concert au sein de leur village.

Danielle CORNET : Remercie les élus. Leur rappelle la tenue des élections présidentielles le dimanche 10 avril 2022. Les invite à être présents dès 7h45. Indique que la mobilisation des élus revêt un caractère obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure quarante-deux minutes.

A Pont-Château, le 26/04/2022

Le Maire,
Danielle CORNET



